

# De la fusion..... à la désintégration.....

*Comment, depuis des années, on prépare la mort du service public à la DGFIP*

**2011**  
**13**  
suppressions  
d'emplois

CTPD du 19-04-2011 sur la campagne IR :

« Accueil physique au sein des guichets fiscaux uniques (GFU)

Les usagers auront comme l'année dernière, la possibilité de se renseigner dans les accueils fiscaux de proximité. En Corrèze, ce dispositif concerne 19 trésoreries de proximité. Les SIP de Tulle et Ussel assureront des permanences en mairie, maisons de retraite et maisons du département.

*Conformément aux principes de la fusion DGFIP, ces permanences doivent s'appuyer autant que possible sur le réseau des trésoreries AFP.* Pour 2011 il a été envisagé d'effectuer une permanence d'une ½ journée par un agent au sein de la trésorerie d'Uzerche et une journée au sein de celle de Beaulieu sur Dordogne. »

**10 ans après, on peut constater que les belles promesses faites aux contribuables lors de la fusion n'ont pas duré longtemps .....**

**2012**  
**9**  
suppressions  
d'emplois

21 mars 2014 : note DGFIP/2014/03/3993

**Objet : Plan d'actions de la DGFIP visant à réduire l'utilisation des espèces en encaissement des recettes publiques et en décaissement des dépenses publiques**

9 actions possibles sont indiquées, dont développer l'offre de paiement en ligne des timbres fiscaux et amendes, **abaisser les seuils d'encaissement** et de décaissement en espèce, **généraliser l'offre TIPI** à l'ensemble des entités gérées par la DGFIP.....

**Les voilà, les prémices de la destruction du réseau par la fermeture des caisses de tous les postes comptables du département !**

**2013**  
**5**  
suppressions  
d'emplois

**CTL du 23 juin 2014** : Réduction d'une demi-heure par jour des horaires du CFIP DE BRIVE LA GAILLARDE AU 1ER SEPTEMBRE 2014

« Conformément aux prescriptions initiales du programme PVFI, maintenues dans le cadre du référentiel Marianne, les services situés en milieu urbain doivent rester ouverts 5 jours par semaine, avec une base de 6 heures minimum d'ouverture par jour. »

**Un plus pour les collègues débordés, mais malheureusement, ce n'était pas dans leur intérêt mais juste pour préparer la suite qui était déjà prévue...**

**2014**  
**10**  
suppressions  
d'emplois

Extrait de la circulaire du 22 OCTOBRE 2014 (CTL 09/12/2014)

« A compter du 1er janvier 2015, les directions départementales peuvent aménager les horaires d'ouverture des guichets des sites locaux selon un cadre rénové :

- les guichets des sites urbains c'est à dire les CDFiP installés dans des communes comptant effectivement plus de 10 000 habitants (population municipale + population comptée à part) pourront être ouverts dans une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours ; Sont concernés en Corrèze les services implantés dans les communes de Brive, Tulle et Ussel .

- les guichets des autres sites seront ouverts selon une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 16 heures par semaine. »

## CTL du 17 avril 2015 : AMÉNAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE (GUICHET)

« ne pas fermer sur une journée complète dans les sites hébergeant plusieurs services .

limiter l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture à 27h pour les services installés dans des communes de moins de 10 000 h .

*Les périodes pouvant nécessiter une adaptation des plages d'ouverture concernent essentiellement des missions fiscales relevant des SIP et trésoreries mixtes : Il est cependant proposé, au titre de l'année 2015, pour les périodes d'échéances de paiement de limiter l'adaptation des nouveaux horaires à la situation suivante : ouverture au public, le jour d'une échéance de paiement, pour les services qui seraient fermés sur tout ou partie de cette journée . »*

**Et voilà ! On y arrive ! L'accueil n'est plus une priorité, mais quelque chose qu'il faut gérer sans trop y perdre de temps.**

**2015**

**10**

**suppressions  
d'emplois**

CTL du 30 juin 2015 - AMÉNAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE (GUICHET) DES SERVICES INSTALLÉS DANS LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE TULLE

ouverture tous les jours, de 8h30 à 12h et de 13h15 à 15h30 sauf mercredi après-midi, soit une amplitude horaire hebdomadaire de 26h30 à compter du 1er septembre 2015.

**2016**

**12**

**suppressions  
d'emplois**

**01/01/2016 : fermeture de la trésorerie de Juillac, et de Lapeau,**

**CTL du 3 novembre 2016 : HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE – BILAN ET PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION :** 6 services souhaitent une réduction des horaires d'ouverture au public actuellement pratiqués : Brive Municipale, Objat, Lubersac, Bugeat, Malemort et Larche

**2017**

**11**

**suppressions  
d'emplois**

**01/01/2017 : - Transfert de la mission fiscale des trésoreries de Malemort et Larche vers le SIP de Brive**

**31 mars 2017 : Note départementale relative au déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les SIP et SIE de la DDFIP de Corrèze**

CTL du 15/09/2017 : réduction des horaires d'ouverture de la trésorerie de Bort les Orgues (de 20 à 16 h)

CTL du 20/10/2017 : réduction des horaires d'ouverture des trésoreries de Vigeois et Uzerche

## 7 février 2017 : Note DDFIP 19 NDS-PGP-2017-SPL-4

OBJET : Consignes en matière de gestion des espèces et dégagements de fonds. Strict respect du seuil de 300 € pour l'encaissement des recettes publiques

Pour réduire l'encaisse, le recours à la carte bancaire peut intervenir dès le 1er euro :

**Limitation de l'acceptation des paiements effectués en numéraire auprès d'un autre comptable que le comptable assignataire :**

Compte tenu des solutions alternatives de paiement offertes aux usagers (carte bancaire, chèque, prélèvement, mensualisation, paiement par internet), **il est désormais recommandé de refuser les paiements en numéraire pour lesquels vous n'êtes pas le comptable du recouvrement.**

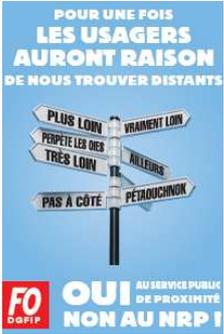


**Les collègues, exténués par les réductions d'emplois successives continuent à réclamer des diminutions de la plage d'ouverture.**

**L'impôt quitte les premières trésoreries, et l'APRV pointe le bout de son vilain petit nez....**

**Quant au numéraire, ce ne sont plus des actions possibles mais des recommandations !**

**2018**  
**19**  
**suppressions**  
**d'emplois**



**01/01/2018 : Expérimentation de la caisse sans numéraire à Larche**

01/01/2018 : fermeture Vigeois et St Privat

01/03/2018 : fermeture de Tulle OPH

CTL du 6 avril 2018 : Modification d'ouverture au public des Trésoreries de Neuvic et Treignac

CTL 20 septembre 2018 : réduction des horaires d'ouverture de la trésorerie de Meymac

**CTL du 12 novembre 2018 : Transferts du recouvrement de l'impôt au 1/01/2019**

- vers le SIP de Tulle : le recouvrement fiscal de Treignac et d'Egletons,
- vers le SIP d'Ussel : l'intégralité du recouvrement fiscal de la trésorerie de Neuvic,
- vers le SIP de Brive : l'intégralité du recouvrement de Beaulieu sur Dordogne,

**CTL du 12 novembre 2018 : PRÉSENTATION DU TELETRAVAIL A DOMICILE**

- Le déploiement du télétravail à domicile à l'ensemble de la DGFIP est prévu à compter de fin 2018/début 2019.
- 1ere convention de travail à distance entre Bugeat et Larche
- Réduction à 15 H des horaires de Larche et Meyssac

**Fermetures et réductions d'horaires continuent, sans pour autant soulager les collègues. On commence à nous vendre de nouveaux palliatifs : le travail à distance, le télétravail, et la caisse sans numéraire dont c'est une des premières expérimentations....**

**11 février 2019 : note DDFIP 19 NDS-PGP-2019-ETAT-SPL-4**

Consignes en matière de gestion des espèces et d'acceptation des paiements déplacés : Strict respect du seuil de 300 € pour l'encaissement des recettes publiques : Principe de non-acceptation des paiements en numéraire ou de prise en charge des chèques auprès d'un autre comptable que le comptable assignataire.

« *Compte tenu des solutions alternatives de paiement pouvant être offertes aux usagers (carte bancaire, chèque, prélèvement, mensualisation, paiement par internet) et de la perspective de fin du numéraire au sein du réseau de la DGFIP au tard à la fin du 1er semestre 2020, il vous est dorénavant demandé de refuser tout paiement en numéraire dont vous ne seriez pas comptable assignataire du recouvrement* »

**Et voilà ! Changement de ton : passage de la recommandation à l'ordre !**

**2019**  
**15**  
**suppressions**  
**d'emplois**

CTL du 14 janvier 2019 : Convention de soutien entre les trésoreries d'Uzerche et d'Objat  
Réduction des horaires d'ouverture des Trésoreries de Beaulieu, Uzerche et Allassac

**13 mars : visite du ministre Darmanin, venu lancer sa réforme de la géographie revisitée, en nous expliquant qu'en fermant tout le réseau, on rendrait un meilleur service public !**

CTL du 9 avril 2019 : réduction des horaires d'ouverture du CFIP d'Ussel et de Neuvic, qui passent à 16 H.

CTL 21 juin 2019 : Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie d'Allassac et des services de la cité administrative de Tulle ;

**31 décembre 2019 : suppression définitive du timbre papier.**

**2020**  
**5**  
**suppressions**  
**d'emplois**

1er janvier 2020 : mise en place de l'entraide entre les SIE de Tulle et Ussel

1er février 2020 : Mise en place autoritaire de l'APRV dans les SIE : Plus aucune réception sans rendez-vous n'est possible !

9 mars 2020 : Expérimentation en Corrèze du paiement chez les buralistes

1er juillet 2020 : extension de cette expérimentation à toute la France

1er octobre 2020 : embauche des premiers CDD



**2021**  
**6**  
**suppressions**  
**d'emplois**

**Pour 2021, le programme nous est donné par le CTL NRP**

**1er janvier 2021 :**

- L'impôt quitte les dernières trésoreries pour les SIP : Bort les Orgues, Bugeat, Argentat, Uzerche, Allassac, Objat, Meyssac et Lubersac
- Fusion des SIE de Tulle et Ussel
- Généralisation du paiement en numéraire chez les débitants de tabac : Les caisses n'encaissent plus !

**1er septembre 2021 :**

- Fermeture des trésoreries de Seilhac et Corrèze
- Création du SGC de Tulle
- Création de la trésorerie hospitalière

# Et pour l'avenir ?

Un rapport du 23 juillet 2020 tire les conséquences de la crise sanitaire : « *Ce contexte exceptionnel constitue une opportunité majeure pour réorganiser plus franchement et plus largement notre politique d'accueil, dans tous les services.* »

**Parmi ses conclusions :**

« *Des horaires d'ouverture (4 J par semaine) plus lisibles :*

- *le matin => Accueil au fil de l'eau et sur rendez-vous*
- *l'après-midi => Rendez-vous téléphonique + Visio-Conférence avec EFS ».*

« *l'utilisateur est soit reçu en accueil primaire soit reçu en rendez-vous* » mais l'accueil primaire doit être « **un accueil fluide sans rentrer dans le dossier de l'utilisateur** » puisque « **le rendez-vous devient la référence de l'accueil** », et, bien entendu, il faut « **rendre l'utilisateur plus autonome dans les démarches numériques** »

**Nous savons maintenant pourquoi notre direction n'a présenté sur les premiers plans du réaménagement du CFIP de Brive qu'un pupitre ! Elle refuse toute discussion sur les missions d'accueil malgré notre demande d'un CTL, même s'ils nous avouent travailler sur le sujet.**

Bien entendu, tout cela va s'accompagner d'une généralisation des centres d'appel qui pourront « **répondre aux appels téléphoniques des usagers, traiter les courriels reçus via la messagerie électronique, assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.** »

Nous apprenons, en mars 2021, par une revue professionnelle des débitants de tabac, que des discussions sont en cours pour la suppression du plafond d'encaissement en numéraire de 300€.

**La boucle est bouclée ! Tout redevient comme avant, mais avec entre temps une mission perdue et privatisée !**

Le rapport Gardette, remis le 31/07/2019 a abouti à la création de la mission France Recouvrement, dont le but premier est la création d'un portail commun permettant d'accéder avec une seule connexion aux services fiscaux et sociaux, effectuer en ligne déclarations fiscales et sociales, payer un ligne, effectuer des démarches en ligne (délais de paiement, etc.)

Le rapport se conclut ainsi : « *Enfin, je propose que l'unification complète du recouvrement fiscal et social demeure une potentialité pour la prochaine décennie. Elle nécessite de nombreux prérequis et présente des risques réels qui ne permettent pas de la mettre en oeuvre à moyen terme sans une convergence préalable. Pour autant, elle serait porteuse d'efficience et de gains à long terme.* »

**Ne resterait-il que 10 ans à vivre à la DGFIP ?**

Un groupe de travail du 1/10/2020 sur l'harmonisation juridique des créances publiques précise que la mise en oeuvre devra en être terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Comme par hasard, dans la conclusion de Gardette, on lit au sujet du transfert du recouvrement des douanes : **Les dates d'effectivité de ces transferts doivent toutefois s'échelonner jusqu'en 2024 afin de pouvoir les mettre en oeuvre dans de bonnes conditions.** »

Mais Gardette indique aussi « *Seule l'étude du scénario consistant à créer un service dédié au seul recouvrement forcé des créances fiscales et sociales a été approfondie par la mission d'appui de l'IGF. Compte tenu de la faible comparabilité des performances des réseaux concernés, celle-ci n'est pas parvenue à démontrer l'existence de gains d'efficience associés à ce scénario. Pour autant, je ne considère pas que cela disqualifie définitivement ce scénario, qui conserve un intérêt à moyen terme* »

**Le moyen terme serait-il 2024 ?**

**Quand tout sera harmonisé, il sera facile de tout fusionner dans un SCN !**

Gardette explique aussi : « *- la part des impôts et cotisations autoliquidés est croissante dans le total des prélèvements obligatoires acquittés ou retenus à la source par les entreprises et le financement de la Sécurité sociale se fait de plus en plus par l'impôt ; la réalisation d'un portail commun nous oblige à rendre les SI interopérables, y compris pour le recouvrement spontané et amiable* »

**Si nous regardons le passé récent, notamment la mise en place du PAS recouvré par les SIE sur la base d'une déclaration sociale, il devient évident que le scénario a été écrit longtemps à l'avance et que la fin du recouvrement à la DGFIP est d'ores et déjà bien engagée !**

**Et la note sur la campagne des déclarations professionnelles qui vient de paraître indique que les imprimés ont été cette année spécialement aménagés pour permettre le transfert des données sociales !**

**Et là nous pouvons nous poser la question : fusion du recouvrement ou fusion totale ?**

**Il est impératif que nous restions tous mobilisés pour obtenir le retrait de toutes ces mesures destructrices de nos missions, de nos services et de nos emplois.**

**Il est temps que la DGFIP redevienne un vrai- service public !**

**Retrait du NRP !**